

■ **525, boul. Wilfrid-Hamel**

Québec (Qc) G1M 2S8
Tél. : 418 529-9141
ATS/ATME : 418 649-3733

□ **2975, ch. Saint-Louis**

Québec (Qc) G1W 1P9
Tél. : 418 529-9141, p. 4000

□ **775, rue Saint-Viateur**

Québec (Qc) G2L 2S2
Tél. : 418 623-9801
ATS/ATME : 418 623-7377

□ **400, route 138**

Donnacona (Qc) G3M 1C3
Tél. : 418 285-2828

□ **74, rue Ambroise-Fafard**

Local A1-7
Baie-Saint-Paul (Qc) G3Z 2J6
Tél. : 418 435-5150, poste 2079

www.irdpq.qc.ca

Note

Aux ergothérapeutes et physiothérapeutes

Faisant suite à la nouvelle réglementation de la Régie de l'assurance maladie du Québec, nous vous faisons parvenir un document relatif aux aides à la marche — lesquelles sont dorénavant payées par la RAMQ — ainsi que leurs compléments.

Avec la prescription du médecin, vous devez joindre une évaluation de l'ergothérapeute ou du physiothérapeute.

Le prescripteur doit bien remplir sa prescription en spécifiant les éléments suivants :

1. Diagnostic (maladie)
2. Degré d'invalidité
3. Période de 12 mois et plus
4. Sorte de marchette (avec ou sans roues)

Merci de votre collaboration.

*Service d'aides techniques
de l'IRDQP*